



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0362**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale - Désignation des représentants du Conseil

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Issam Benzeghiba

Affiché le : mardi 23 février 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

**Commission permanente du 22 février 2021****Décision n° CP-2021-0362**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Assemblée générale de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale - Désignation des représentants du Conseil**

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 3 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Présentation du groupe AFL**

Le groupe AFL a pour objet de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Il est institué par les dispositions de l'article L 1611-3-2 du CGCT, aux termes desquelles, les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux mentionnés à l'article L 5219-2 peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme (SA) régie par le livre II du code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement.

Le groupe AFL est composé de 2 sociétés :

- l'AFL, SA à directoire et conseil de surveillance,
- l'AFL - Société territoriale, SA à conseil d'administration.

L'AFL a reçu son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 12 janvier 2015.

**II - Participation de la Métropole de Lyon à l'AFL**

La Communauté urbaine de Lyon a participé activement à la constitution de l'AFL puis en est devenue membre par délibération du Conseil n° 2013-4184 du 21 octobre 2013. Son apport en capital a été ajusté dans le cadre de la création de la Métropole. La participation totale de la Métropole au capital de l'AFL s'élève désormais à 14 899 600 €.

**III - Modalités de représentation**

Par délibération du Conseil n° 2020-0079 du 27 juillet 2020, Madame Émeline Baume a été désignée titulaire et Monsieur Bertrand Artigny suppléant pour représenter la Métropole au sein de l'assemblée générale de l'AFL - Société territoriale pour la durée du mandat d'administrateur en cours.

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à une nouvelle désignation des représentants titulaire et suppléant de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu l'accord unanime de la Commission permanente pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret, en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DECIDE**

**1° - Désigne** monsieur Bertrand ARTIGNY en tant que titulaire et madame Emeline BAUME en tant que suppléante pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'AFL - Société territoriale.

**2° - Autorise** le représentant ou son suppléant ainsi désigné à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'AFL et de sa filiale (conseil d'administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, conseil de surveillance, etc.), dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec leurs attributions au sein de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.**